

DECISION N° 73-2022
portant validation de convention avec l'association Club Photo

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le projet de convention avec l'association Club Photo ;

Considérant le projet de concert pour l'exposition organisé par Monsieur FILET au sein de la salle capitulaire.

Considérant le projet de la mise à disposition des espaces de la salle capitulaire et sur son parvis à titre gracieux,

DECIDE :

De valider la convention avec Monsieur FILET pour réaliser l'exposition.

Marie-Lyne VAGNER
Maire de Bernay

signé électroniquement le 10/06/2022
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

